Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260320-DEL2025_11B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-11 du 20.03.2026 – (5.1)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire élue ;

Etaient présents : M. PIEDERRIERE Olivier, Mme ROUAULT Delphine, M. LEVREL Didier, Mme CRESPEL Cécile, M. GUILLOU Maël, Mme BOUILLEROT Céline, M. BARFF Manuel, Mme CRESPEL Laurine, M. GEORGELIN Hugo, Mme ROIG Marie-Hélène, M. DENIS Hugo, Mme ORINEL Léna, M. BIGOT Alexandre, Mme GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, M. JOSSE Martial, Mme COUSINARD Claire-Marie, M. PAUTREL Julien, Mme HAQUIN Floriane,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 19** **Votants : 19**

Date de convocation : 16/03/2026 **Secrétaire : Mme ORINEL Léna**

Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (arrondi au chiffre entier inférieur) ;

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le nombre des adjoints au Maire à **quatre**.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER